



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre 2019 à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal convoqué le cinq septembre 2019 s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie DUVAL, M. Claude ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, M. Frédéric BAGNARD, M. Éric BROSSE, M. Didier DULAC, M. Thierry MOËNE, Mme Sylviane GANDREY,

Excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA (**pouvoir** à Mme Sylvie DUVAL), M. Lilian CHANEL (**pouvoir** à M. Erice BROSSE) et Mme Emilie ROSIER.

Absentes : Mme Karine AVERLY, Mme Nadine DELAHAYE et Mme Elisabeth VALETTE.

Membres en exercice : 15

Présents : 08

Votants : 10

Secrétaire de séance : Sylvie DUVAL

DELIBERATIONS :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le choix de règlement de la facture du SYDER d'un montant de 5 950€ TTC

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 08 juillet 2019

Vu le compte-rendu du conseil municipal du 08 juillet 2019,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

DF

2. Adoption du RPOQS assainissement collectif – exercice 2018 **(Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif)**

Monsieur ANDRÉANI en charge de l'assainissement et conformément aux articles D2224-1 à D 2244-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOQS Assainissement).

Ce rapport a pour vocation de présenter les indicateurs techniques et financiers des services publics d'assainissement pour l'exercice 2018 et de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service.

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à prendre une délibération adoptant le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND** acte de la présentation du rapport assainissement,
- **APPROUVE** le RPOQS assainissement collectif de l'exercice 2018

3. Rapport annuel du délégataire (RAD) – exercice 2018

En application des articles L 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le SIEVA (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Ardières) est en charge de la distribution de l'eau potable aux habitants. Le rapport d'activité de son délégataire, la société « SUEZ » a été publié.

Monsieur le maire présente le rapport en axant les points à retenir pour l'année 2018. Il précise que le rapport est à la disposition du public pour consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **PREND** acte du rapport annuel du délégataire,
- **ÉMET** un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, présenté par le maire sur l'exercice 2018.

4. Devis suite à la loi Blanquer du ministre de l'éducation nationale

Madame DUVAL présente un devis reçu par un fournisseur concernant la loi BLANQUIER suite à la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et concernant plus particulièrement l'article n°3 sur la nécessité de mettre un drapeau Français, un drapeau Européen et les paroles de la Marseillaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REFUSE** le devis de l'entreprise,
- **DECIDE** la réalisation des équipements en interne par soucis d'économie

D.F

5. Devis du SYDER – Remplacement de lanternes rue des Alysées

Monsieur le Maire présente un devis du SYDER pour le remplacement des lanternes rue des Alysées pour des questions économiques et écologiques.

Le montant du devis restant à charge de la commune est d'un montant de 5 950 € TTC (soit la moitié du montant prévu des travaux. La commune peut choisir de régler les travaux de deux façons :

- Soit en fiscalisant sur 15 ans. Le montant s'élève à 497 € par an x 15 ans soit 7 455 € au total.
- Soit en réglant directement la facture en une fois à partir du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de payer la facture en une fois,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

6. Demande de modification pour la taxe forfaitaire assainissement pour une famille

Monsieur et Madame Antoine LARANJEIRA, suite au changement du nombre de personnes de leur foyer, sollicitent un dégrèvement de leur forfait assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réduction du forfait de la taxe d'assainissement de la famille LARANJEIRA à 3 personnes par foyer au lieu de 4, soit 67,50 m³ (22,50 m³ x 3)
- **CHARGE** Monsieur le maire de transmettre cette décision aux services de facturation de SUEZ pour suite à donner.

7. Demande de subvention pour l'impression des programmes des Conscrits 2020

Mme LANAUD présente le devis de DG PROMO concernant l'impression du programme des conscrits 2020. Elle propose de conserver le montant de subvention accordé en 2018, soit 100 €.

Mme LANAUD rappelle qu'il s'agit de 400 exemplaires que la commune payera sous forme de subvention à l'interclasse et que la distribution des programmes sera effectuée par un agent du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ÉMET** un avis favorable au versement d'une subvention de 100€ maximum à l'Interclasse général qui correspondra à l'achat des programmes,
- **ACTE** que la distribution des programmes pour la commune de Taponas sera faite par un agent communal du service technique.

RF

8. Rétrocession de l'Impasse Champagne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'achat par l'entreprise CNSE d'une partie d'un terrain qui était mis à disposition par la mairie et la CCSB suite à un accord verbal aux Consœurs BLANC. Cela implique la rétrocession d'une partie de l'impasse Champagne appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de cette future parcelle aux Consœurs Blanc pour une surface approximative de 400 m² (80 m x 5) à l'euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives
- **PRÉCISE** que cette délibération ne concerne pas le montant des honoraires du notaire

QUESTIONS DIVERSES

- **TRAVAUX A VENIR** : impasse des Jardins et impasse des Lilas à partir du 18/09. Le câble qui passe sur le pont d'autoroute sera déplacé sous l'autoroute. Un boitage est prévu pour les riverains afin de les informer.
- **FIBRE** : l'alimentation du central a été réalisée et l'armoire posée sur la place du Bourg de TAPONAS. Les prochains mois vont voir se dérouler les prochains câblages. Une partie du Bourg pourrait être équipée en fin d'année 2019. Villeuneuve et le reste de la commune seront équipés par la suite. Attention les dates sont soumises aux aléas des travaux de l'opérateur.
- **CHEMIN DE LA SAONE** : Différentes plaintes ont été reçues concernant l'assainissement et la voirie. Concernant l'assainissement : un tuyau a été remplacé suite à une grosse pierre qui a cassé le tuyau. Une fuite a aussi été colmatée vers la maison de Mr Bacot. Concernant la voirie : le problème d'eaux pluviales stagnantes a été résolu en aménagement le ruissellement jusqu'à un puit d'infiltration. Le goudronnage de la route de la Saône sera fait le 12/09.
- **LOTISSEMENT COMMUNAL** - suite : Le maire présente le projet et les plans de division au Conseil Municipal. L'instruction du permis d'aménager arrive à son terme.
- **AG LA SALAMANDRE** - 27/09/2019 à 20h : La commune s'excuse faute de disponibilité, elle ne pourra pas être représentée.
- **COMPENSATION FINANCIERE DE L'ETAT SUITE A LA GREVE SUIVIE PAR LES ENSEIGNANTS** : 205.66€ reversés
- **REUNION CONCERNANT LA ZAC DE LA COMMANDERIE** : aménagement paysager du lotissement de la commanderie. La compétence est au SURB. Le montant s'élève à 3600.00 € TTC, payés par le SURB. De plus, concernant de futurs lots, certains souhaiteraient que les surfaces soient plus importantes pour un prix moindre. Le Conseil Municipal de Taponas n'est pas d'accord, et souhaite que soit respecté les prix du marché.
- **UNE PLAINTE A ETE REÇU D'UN HABITANT CONCERNANT LE BRUIT DE LA DEPARTEMENTALE** : une réponse a été faite en l'orientant vers le département qui en a la compétence.

DF

- **ORIENTATION DE LA CIRCULATION DES POIDS LOURDS DE LA RUE DE VERDUN SUR LA ROCADE NORD** : Une réponse de Belleville a été reçue, actant la réponse de Taponas : ils transmettent aux autorités qui trancheront
- **DEMANDE D'HABITANTS** : pose d'un banc à mi-parcours entre la place et l'église : à voir si possible sur un espace vert
- **REMERCIEMENTS AGIVR** pour la subvention versée
- **PPRNI DE L'ARDIERES** : en phase d'achèvement ; Taponas n'est pas concerné du fait du PPRNI de la Saône ; une demande du Maire a toutefois été rejetée par le Sous-Préfet.
- **VERSEMENT FOND DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2019** : 55 415.12 €
- **EGLISE** - point sur l'avancée du dossier : Pour la partie charpente un dossier de demande de subvention va être lancé auprès du département et de la région.
Un problème se présente concernant les travaux : l'entreprise sollicitée pour le contrôle de la charpente estime ne pas avoir la sécurité maximum exigée pour voir exactement l'état de la charpente.
Concernant la protection des peintures murales, un devis de 23 100 € a été reçu (seulement protection avant une réfection dans les années à venir) => demande de subvention auprès de la DRAC, du département et de la région
- **VOIRIE** :
 - Accotements route des Villars terminés par la réfection de l'accotement et la pose de quilles. Il est recommandé de marcher entre les quilles et les murs, la chaussée est réservée aux automobiles.
 - La route Sainte-Geneviève est presque terminée. Profilage à venir avec la route Paul MELOT.
 - La route de Villeneuve début des travaux cette semaine (route enfoncée, effondrée à cause des réseaux câbles et gaz + grilles assainissement mal posées). Prévoir environ 8 jours de travaux.
 - La route des Egays : travaux sur les conduites de gaz route Sainte-Geneviève à la méthanisation de Dracé. Les travaux sont en cours.
 - Des n° de rue manquant seront commandés.
 - Une fourche à palettes pour le tracteur du service voirie va être commandée pour un montant de 1341 € HT.
- Remerciement reçu suite à la représentations de la commune lors des obsèques de Mr BERTRAND, maire de Charentay.
- **ECOLE** :
 - 115 élèves et 79 familles
 - Des cas de scarlatines ont été recensés depuis la rentrée
 - Il sera rappelé que les élèves doivent maintenant utiliser le City Stade et plus le parking.
 - Les anti-pinces doigts ont été remis à neuf.

DF

➤ **URBANISME :**

- DP et PC : 3 dossiers de PC ont été reçus en mairie suite à des lots vendus dans le lotissement de CHAMPAGNE-VILLENEUVE et un dossier pour une véranda.

➤ **AG DES SAPEURS POMPIERS - 06/09/2019 :** La commune a été représentée.

➤ **SUEZ :** la facturation reste identique soit 0,67 € le m3

➤ **INAUGURATION DE LA STATION DE TAPONAS :** mardi 17/09/2019 à 11h.

➤ **POMPE DE RELEVAGE :** il y a eu un problème tout le week-end du 07 et 08 septembre 2019. Un camion hydrocurreur est intervenu pour assurer la continuité du service. Ce dossier demandera un suivi.

➤ **RESSOURCES HUMAINES :**

- L'apprentie ATSEM de l'école sera mise à disposition de Tapajou. Une convention est en cours de rédaction.
- Secrétariat de mairie : Suite à un congé maternité, la mairie a été sollicitée par une secrétaire de mairie pour une demande de temps partiel à 80% pour 3 ans à compter du 30/11/2019.

➤ **STATION D'EPURATION CITEAU BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / TAPONAS :** commission d'appel d'offres à venir.

La séance s'est achevée à 23h30



Le Maire
Daniel FAYARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 09/09/2019 :

Monsieur Daniel FAYARD

Madame Sylvie DUVAL

Monsieur Claude F. ANDREANI

Madame Nadine DELAHAYE

Madame Marie-Claude AOUDIA

Madame Karine AVERLY

Monsieur Frédéric BAGNARD

Monsieur Éric BROSE

Monsieur Lilian CHANEL

Monsieur Gérard CIMETIERE

Monsieur Didier DULAC

Madame Sylviane GANDREY

Monsieur Thierry MOËNE

Madame Emilie ROSIER

Madame Elisabeth VALETTE